



Contrôle Industriel Belge a.s.b.l.

Organisme de contrôle agréé
Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail

020



C I B

N° 46736

Bruxelles : 126, b°12 - Avenue des Croix de Guerre - 1120 Bruxelles
Hainaut : 188 Rue des Pierres - 7020 Malsèbres
Liège : 61/63 - Rue Grand Vinâve - 4101 Tempepe Sur Meuse
T.V.A. BE 0406.671.312 Compte Bancaire : 340 0290168 201 cibl@skynet.be

Tél : 02 245 46 95 Fax : 02 215 12 70
Tél : 065 34 76 50 Fax : 065 36 15 00
Tél : 04 234 17 00 Fax : 04 234 17 00

CONFIDENTIEL

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BT ET TBT

Rapport N° : 2211092612
Date du Contrôle : 26/09/2011
Propriétaire (Nom-Prénom) :
Adresse :

Personne responsable de l'exécution du travail (Nom-Prénom) :

AD. Construct
N° IVA/N° C. Ident. : 0875 755 780
Adresse de l'installation : Rue de Rivier / avf
33.1080 BXL 2° étage bel C

1) REFERENTIELS : - R.G.I.E - Procédure interne : PRO-INS-1-10

2) TYPE DE CONTROLE :

- Examen de contrôle avant mise sous tension d'une installation électrique BT et TBT domestique.
 Examen de contrôle d'une installation électrique BT et TBT domestique en vue d'un renforcement de puissance de raccordement au réseau public de distribution.

3) TYPE D'INSTALLATION :

Unité d'habitation Parties communes Autres : _____, soumise à : l'Art.86 l'Art.87 du RGIE.

Distributeur : Sibelga Raccordement suivant câblage tableau : Tension : 2 x 230 V.

Alimentation tableau principal : 4 X 1.5 mm². Protection raccordement : 6.0 A. (In max. à prévoir).

Colonne d'alimentation : 4 X 10 mm². Inter. Sect. Général : 4.0 A.

Nombre de tableaux : A. Nombre de circuits terminaux : 8. $R_1 = 6 \Omega$ $R_{CAN} = 100 M\Omega$.

Type prise de terre : boucle piquets - _____

Différentiels	I _n en A	I _{cc} en kA	I _A en A	Circuits protégés	I _n en A	I _{cc} en kA	I _A en A	Circuits protégés	I _n en A	I _{cc} en kA	I _A en A	Circuits protégés
	40	3	0.15	8	40	3	0.15	8				

4) DESCRIPTION DE L'INSTALLATION :

Circuits	Protections	Sections	Circuits	Protections	Sections
Non	Schneider				

5) MANQUEMENTS :

6) NOTES :

- Le différentiel général : était plombé. n'a pu être plombé. a été plombé. n'est pas plombable. absence de différentiel.
- Les schémas : ont été signés. n'ont pas été signés. absence de schémas.
- Installation plomberie sanitaire : non réalisée(s) au jour du contrôle. Liaisons équipotentielles en attente. A connecter lors de la réalisation.

7) CONCLUSION :

- L'installation est conforme. La prochaine visite est à prévoir avant le : 28/09/2012

- L'installation n'est pas conforme. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les manquements constatés doivent être exécutés sans retard, et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

- Dans le délai d'un an à dater de ce jour, en cas de refus d'une seconde visite ou au cas où des infractions subsisteraient, une copie du procès verbal sera envoyée conformément à l'Art. 276.02 du RGIE à l'Administration de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

- Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier. Le présent document ne valide pas la mise sous tension ou le renforcement de puissance de l'installation visitée.

Nom/signature de l'inspecteur
Pour JEAN PATSAN, 215
0475 66.40.61

Date d'émission :

26/09/2011

Nom/signature du demandeur
Pour réception,



A 0420701

ATTESTATION À DELIVRER AU GESTIONNAIRE DE RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL (GRD) AVANT L'OUVERTURE DU COMPTEUR EN APPLICATION DE L'ARRETÉ ROYAL DU 28 JUIN 1971

Le sousigné : Nom : PINILLA Prénom : Max
Représentant de l'entreprise : SANEAT SPRL N° de T.V.A. : 0575 98020
Rue : Font D'OPERE N° 16 Boîte :
N° Postal : 1050 Localité : Bruxelles Tel : 02/420.0142 Fax : 02/420.0143
En cas de sous-traitance pour le compte de l'entreprise : A.P. Construct SPRL
Adresse : rue Longueval n° 3 1080 Bruxelles Tel :

Atteste formellement et garantit par la présente avoir réalisé l'installation gaz
installation neuve / partie neuve d'installation (barrer la mention inutile) suivant le plan ci-après
dans l'immeuble situé à : Rue : Brunfaut N° 33 Boîte : Etage : 2^{ème}
N° postal : 1080 Commune : Bruxelles
marque compteur : N° du compteur : 2486
pour le compte de : Nom : Prénom :
Rue : N° Boîte :
N° Postal : Commune :

conformément aux prescriptions correspondantes actuellement en vigueur, notamment les normes NBN D51-003 , NBN D51-004 , NBN B61-001 et NBN B61-002. Ces normes portent aussi bien sur la tuyauterie que sur les exigences liées aux appareils à gaz installés telles que l'amenée d'air de combustion et l'évacuation des produits de combustion.
Aucun appareil d'utilisation à gaz qui n'est pas conforme aux normes pour les appareils d'utilisation au gaz naturel n'est connecté à l'installation intérieure.

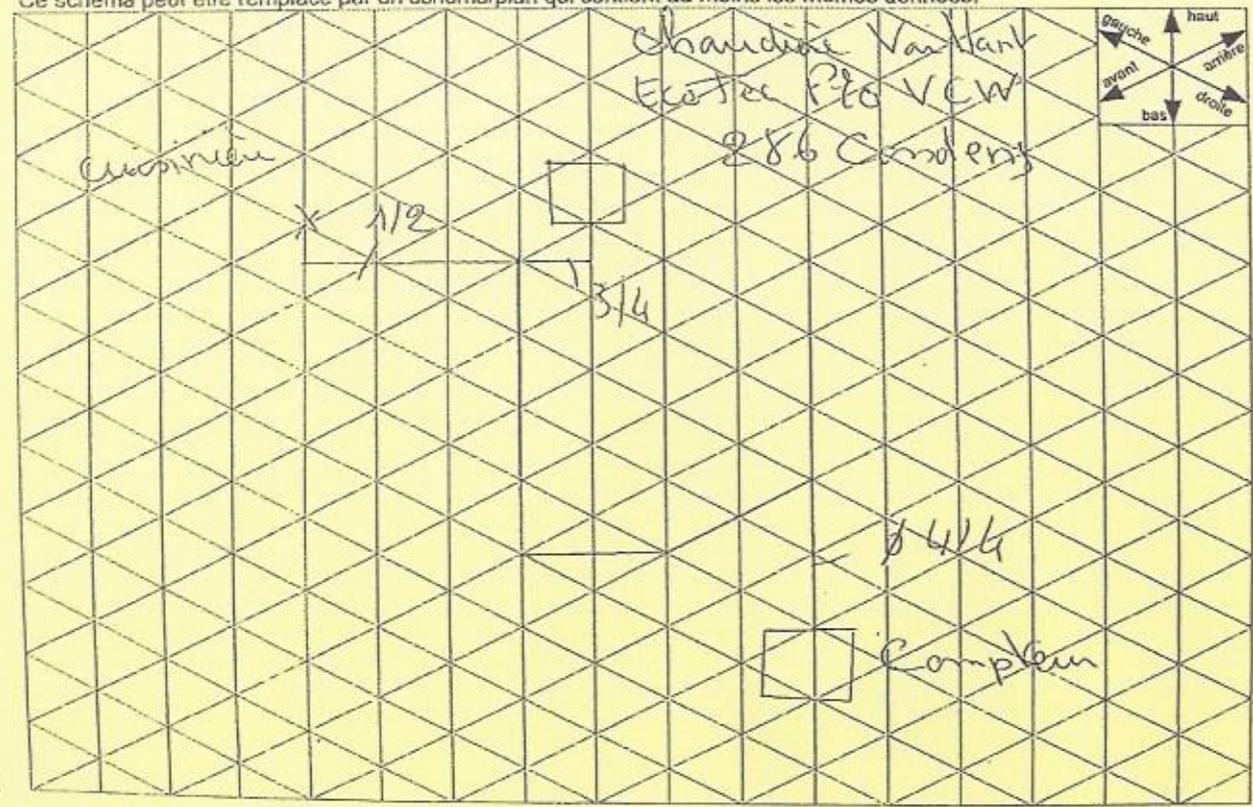
La présente attestation doit être remise au Gestionnaire de Réseau de Distribution avant l'ouverture du compteur par celui-ci .

Réservé à l'installateur : Je déclare que je suis « Cerga-installateur gaz professionnel ». <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Si oui : n° Cerga : 0603 134 N	Réservé au GRD:	Date : 01/07/11 Signature :
--	--	--------------------------------------

Modèle 710628/11

SCHEMA ISOMETRIQUE DE L'INSTALLATION

Indiquer les éléments suivants sur le schéma isométrique: le compteur de gaz, la tuyauterie avec la nature du matériau (Cuivre-Acier-PE), sa section et sa longueur (m), les noeuds indiqués au moyen de majuscules A, B, ..., sorte d'appareils avec la marque, le type et la puissance (kW).
Ce schéma peut être remplacé par un schéma/plan qui contient au moins les mêmes données.



Blanc: GRD - Rose: Client - Vert: Organisme de contrôle - Jaune: Installateur